



Tour Exaltis
61, Rue Henri Regnault
92075 Paris – La Défense Cedex



Tour First
1/2, place des Saisons
92037 Paris – La Défense Cedex

Eutelsat Communications S.A.

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 30 juin 2023

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023

Eutelsat Communications S.A.

Société anonyme

RCS Nanterre 481 043 040

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 30 juin 2023

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 30 juin 2023, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directrice Générale. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 30 juin 2023. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 26 433,16 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L.225-115 5° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Paris – La Défense, le 2 octobre 2023

Ernst & Young et Autres

Paris – La Défense, le 2 octobre 2023



Achour MESSAS

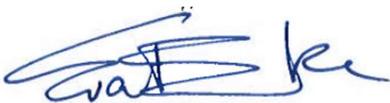
Nicolas MACE

ETATS DES VERSEMENTS EFFECTUES
EN APPLICATION DES 1 à 5 DE L'ARTICLE 238 BIS DU CODE GENERAL DES IMPÔTS

Le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 Bis du CGI s'élève à 26 443.16 euros (Vingt-six mille quatre cent quarante-trois euros seize centimes) pour l'exercice clos au 30 juin 2023.

Fait à Issy les Moulineaux,

Le 28 septembre 2023



Le Directeur Général